

Date	Température (°C)	Pluie (mm)
MER 26	16 / 32	0 / 0
JEU 27	17 / 33	1,3 / 7,1
VEN 28	19 / 29	2,9 / 16,4
SAM 29	17 / 23	9,5 / 14,3
DIM 30	15 / 24	0,9 / 1,5
LUN 01	15 / 26	4,2 / 13

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

Cette semaine, les stades s'échelonnent de "grains de plomb" à "grains de pois". Les baies commencent à se toucher sur les parcelles les plus précoces de Gamay, Duras, Syrah, et Loin de l'oeil.

Ponctuellement du millerandage et/ou de la coulure peuvent être observés sur Gamay, Merlot, Fer Servadou, Duras et Loin de l'oeil.

Duras, stade "grains de pois"



DONNEES METEOROLOGIQUES

Les cumuls de pluie de la semaine dernière varient entre 40 et 70mm. Quelques impacts de grêle ont été signalés sur le secteur de Couffouleux. Cette semaine, les températures vont repartir à la hausse et des pluies orageuses sont annoncées à partir de vendredi.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Des nouvelles taches sur jeunes feuilles sont observées dans les témoins non traités et les symptômes sur grappes progressent toujours. Au vignoble, ponctuellement, quelques parcelles sont impactées et des nouveaux symptômes sur feuilles et sur grappes sont signalés. Cette sortie de symptômes serait issue des contaminations du 14-15 juin.



Rot-brun sur grappe

Modélisation :

La semaine dernière, des contaminations épidémiques ont été modélisées au cours de l'orage du 19-20 juin. Les symptômes issus de ces contaminations seront visibles en fin de semaine. Le temps d'incubation modélisé est maintenant de 7-8 jours.

La pression est en hausse. Des contaminations épidémiques sont possibles à partir de 3mm.

Préconisations

Des orages sont annoncés en fin de semaine, des contaminations épidémiques sont possibles dès 3mm. **Attention, en présence de symptômes, des repiquages sont possibles avec une simple rosée matinale. Restez couverts.**

Produits de contacts:

* **Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre**
3,75kg/ha (5 applications maximum)

* **Lutiram, Polyram DF**, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications max). **DAR=56 jours.**

Attention dernière année d'utilisation

Produits pénétrants:

* **Ampexio**, zoxamide/mandipropamid, 0,5L/ha (1 application max)

* **Ventaro, Amaline flow**, zoxamide/cuivre, 2,8 L/ha (2 applications max)

* **Idaho**, zoxamide/cymoxanil, 0,45L/ha (2 applications max), **CMR**

Produits systémiques:

* **Mildicut**, dissodium

phosphonate/cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)

* **Profiler**, fosétyl/fluopicolide, 3kg/ha (1 application max), **CMR**

* **Pangolin DG, Falarik DG**, fosétyl-Al/cuivre, 5kg/ha (2 applications max)

* **Mikal Flash**, 4kg/ha, fosétyl al + folpel, (3 applications max), **CMR**

* **Redeli**, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**

* **LBG01F34**, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

Sur taches déclarées, effet dessicant:

* **Limocide, Prev-Am Ultra**, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, ne pas dépasser 0,8%, volume de bouillie 200L/ha, (6 applications max), **biocontrôle**.

Données optidose : 80% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

A retenir

Des orages sont annoncés, des contaminations sont possibles dès 3mm. Soyez couverts

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Dans les témoins non traités et au vignoble, aucun nouveau symptôme sur feuille n'est signalé. A ce jour, aucun symptôme n'a été observé sur grappe.

Analyse de risque :

La sensibilité des baies reste importante jusqu'à "fermeture de la grappe". Sur les parcelles déjà impactées, des repiquages sont possibles avec les brouillards et/ou rosées matinales.

La semaine dernière les pluies orageuses ont pu engendrer des contaminations. Surveillez l'apparition de symptômes sur vos parcelles.



Tâches avec picnides

Préconisations

Les orages annoncés peuvent engendrer des contaminations. En présence de symptômes, des repiquages sont possibles avec une simple rosée matinale. Restez couverts.

Produit de contact:

* **Polyram DF, Lutiram**, métiram Zn, 2kg/ha (dose homologuée), (3 applications max). **DAR=56 jours. Attention dernière année d'utilisation**

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* **Mayandra**, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR**

* **Score**, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

* **Natchez, Flint, Consist**, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

Alternatives :

les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

A retenir

Soyez couverts à l'approche des pluies annoncées

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Des symptômes sur grappes sont observés dans les témoins non traités. Au vignoble, des symptômes sur feuilles et sur grappes sont signalés sur des parcelles sensibles, de Gamay, Chardonnay et Duras. Le plus souvent ils se limitent à quelques baies.



Oïdium sur grappe de Gamay

Analyse de risque :

La phase de sensibilité est toujours en cours. **Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture de la grappe"**. Les conditions climatiques actuelles sont très favorables aux contaminations.

Préconisations

Intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, **Microthiol**

Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; **Héliosoufre**, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), **biocontrôle**

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* **Fluidosoufre** pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max).

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* **Mayandra**, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), **CMR**

* **Score**, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

* **Natchez, Flint, Consist**, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

Alternatives :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles, jusqu'au stade "fermeture de la grappe"

VERS DE LA GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : les tous premiers papillons ont été capturés la semaine dernière sur le secteur de Lagrave. Cette semaine le début du vol se confirme en tous secteurs.

Eulia : le vol de la G2 se poursuit.

Analyse de risque

Les comptages de glomérules montrent un niveau de pression en G1 faible à modéré.

Seuil de nuisibilité:

- sans confusion : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences
- avec la confusion sexuelle : 5 à 10 glomérules pour 100 inflorescences.



Eudemis, papillon

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. Un traitement devra être placé sur les pontes de la G2, uniquement sur les rares parcelles où le comptage des glomérules indique un dépassement de seuil.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Relevez les pièges

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Le nombre de larves observé est toujours très faible. Quelques adultes sont présents.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour, les populations sont très faibles, le risque est donc nul.



Larves de cicadelle verte

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Les larves observées sont maintenant au stade L2.

Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 est terminé et le **T2 doit être réalisé du 22 juin au 1er juillet.**

Les plantiers sont aussi concernés par ces traitements.

Attention: il est important d'épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

Des traitements réalisés groupés entre vigneron d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

* **Judoka gold, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=20m**

* **Klartan smart, Mavrik smart, taufluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=20m**

* **Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m**

* **Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max), ZNT=20m**

* **Vivitrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max), ZNT=20m**



Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

A retenir

T2 en cours

MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE

L'enherbement sous le rang ; une stratégie pour limiter l'usage des herbicides.

L'enherbement sous le rang est une alternative au désherbage chimique, c'est aussi une solution pour éviter les contraintes liées au désherbage mécanique. Il est utilisable en agriculture biologique.

Mise en oeuvre :

L'enherbement sous le rang peut être conduit soit avec la flore naturelle de la parcelle, soit avec un semis d'espèces disponibles sur le marché.

- L'enherbement naturel présente des facilités de mise en place. Mais au fil des ans, la pression exercée par les adventices augmente et elles peuvent à terme entrer en concurrence avec la vigne.

- Le semis est une solution pour pallier les insuffisances de la flore de la parcelle.

L'espèce ou le mélange choisi devra avoir un développement aérien faible, une bonne couverture au sol et ne pas trop concurrencer la vigne.

Des espèces adaptées à cette technique :

trèfle fraise (attention implantation difficile), trèfle blanc nain, lotier...

Entretien :

Le couvert enherbé est ensuite entretenu uniquement par la fauche. Il existe des tondeuses à lame ou à fil qui sont adaptées à la tonte sous le rang mais le passage au plus près des souches n'est pas sans risque. Les brosses rotatives (éliminant l'herbe et les pampres) sont moins agressives pour les souches.

Pour maîtriser l'enherbement 3 à 4 passages par an sont nécessaires.

Impacts agronomiques et oenologiques de l'enherbement sous le rang**Avantages :**

- il permet de protéger les sols contre l'érosion, de maintenir le taux de matière organique et de préserver la biodiversité.

- il contribue à l'augmentation des teneurs en sucres et polyphénols et à l'amélioration de l'état sanitaire.

Inconvénients :

- il génère une concurrence, en éléments minéraux et en eau. Pour pallier à cette problématique il est préférable de conduire l'inter rang en pratiquant un travail du sol léger, un engrais vert et/ou une fertilisation.

- il entraîne une réduction du rendement, de la vigueur et aussi une diminution de la teneur en azote assimilable des moûts.

Cette technique n'est envisageable que dans certaines situations:

- vignobles de la façade atlantique.
- sols profonds avec un objectif de production faible.
- parcelles vigoureuses.

Dans ces conditions, l'enherbement sous le rang peut être une solution pour limiter la vigueur et améliorer la qualité.

Voir aussi la fiche technique sur GECO (Ecophyto PIC) : [Pratiquer l'enherbement spontané ou semé total de la vigne.](#)

[Cliquez ici](#)

Désherbage chimique 2013-2019**Enherbement naturel 2013-2019****Enherbement semé 2017-2019**

Semé avec Revin (trèfle souterrain blanc et souterrain, trèfle resupinatum=Perse, trèfle de micheli et medicago truncatula=Luzerne Tronquée)

Enherbement sous le rang, essai conduit pendant 6 ans chez un viticulteur du groupe **Dephy VITI Tarn**.

DIVERS

Erinose:
apparition de nouveaux
symptômes sur jeunes
feuilles.



Erinose



Maladies du bois :
des symptômes d'apoplexie
sont signalés.

Botrytis : quelques symptômes sont observés sur grappes, en particulier sur Gamay et Loin de l'oeil. Ils se limitent à quelques baies pour le moment.
Les conditions actuelles sont très favorables au développement du botrytis. Les interventions sont à limiter aux parcelles sensibles et à historique. Les traitements doivent être positionnés juste avant la "fermeture de la grappe".

* **Scala**, pyriméthanol, 2,5L/ha (1 application max)

* **Lazulie**, fénhexamid, 1,5 kg/ha (1 application max)

* **Switch**, fludioxonil/cyprodinil, 1kg/ha (1 application max)

Privilégier la prophylaxie:

Maîtriser la vigueur et l'aération des grappes. Effeuilier et gérer le risque vers de la grappe et oïdium. L'effeuillage à la nouaison permet de limiter le développement du botrytis, il doit être réalisé côté soleil levant pour éviter les risques de brûlures.



Quelques baies touchées par le botrytis, sur Gamay.

Prochain bulletin le 2 juillet

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : <https://ecophytopic.fr/cepp/concevoir-son-systeme/certificats-deconomie-de-produits-phytopharmaceutiques-cepp-filiere-1>



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél.: 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Marie-Laure MURATET, Thierry MASSOL, Benoît RANNOU
benoit.rannou@agri82.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

